

NUMÉRO 39 / 1^{ER} TRIMESTRE 2020



ÉLECTIONS MUNICIPALES

2020

15 ET 22 MARS 2020

CENTRE-VILLAGE POSE DE LA 1^{ère} PIERRE

LABEL SÉCURITÉ ROUTIÈRE **NOYAREY "VILLE PRUDENTE"**





Repas du CCAS

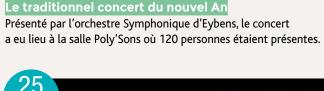
Dimanche 8 a eu lieu le dernier repas du CCAS présidé par Denis ROUX et Elisabeth VEZZU en présence de 70 personnes. Après un bon repas, tout le monde a été invité à danser et à partager un bon moment de convivialité avec nos aîné(e)s.



Cérémonie des vœux du Maire

Beaucoup de Nucérétains avaient répondu présent à l'invitation et c'est avec beaucoup d'émotions que Denis ROUX a souhaité ses derniers vœux en tant que maire.





Pose de la première pierre du futur Centre-Village

Etaient présents les commerçants impliqués dans le projet, des élus de la majorité, Mme Emilie CHALAS (Députée de l'Isère), Messieurs Didier RAMBAUD (Sénateur de l'Isère), Christian COIGNE (Vice-Président du Département) et Guy JULLIEN (Maire de Veurey-Voroize) ainsi que de nombreux Nucérétains.



Coup de théâtre salle Poly'Sons

La compagnie des Lyres a présenté la pièce de théâtre "Mon Ordinateur est une Femme".

Comédie écrite et mise en scène par Dominique Lyre. Ce spectacle, proposé par le comité des fêtes, a fait plus de 140 entrées.









04 DOSSIER

06-10 QUOTIDIEN

11 J'AIME MA PLANÈTE

12-14 ASSOCIATIONS

15 PRATIQUE

16 AGENDA

Poly'mag

Bulletin trimestriel d'information de la commune de Noyarey Mairie, 75 rue du Maupas - 38360 Noyarey Tél.: 04 76 53 82 01 - Fax: 04 76 53 89 97 Courriel: accueil@noyarey.fr - www.noyarey.fr

Directeur de la publication : Denis Roux
Rédacteur en chef : Abdel Aïche
Rédacteurs de ce numéro : Sandrine Scolari,
Jean-Marie Camacho avec la participation active
des associations, des services de la mairie et des élus
Comité de relecture : Jean-Marie Camacho,
Bénédicte Guillaumin, Gisèle Frier et Sandrine Scolari
Crédits photos : Bénédicte Guillaumin, les associations,
les élus et les services de la mairie
Création & réalisation : Société2filles
Imprimé sur papier PEFC avec des encres végétales
par l'Imprimerie Coquand, Fontaine.
Edité à 1100 exemplaires. Distribué dans tous

les foyers nucérétains et disponible en mairie. Distribution Saubin Patrick

Retrouvez la version numérique sur www.noyarey.fr







e compte administratif présente cette année encore, un résultat excédentaire du budget communal et des budgets annexes : Cabinet Médical et CCAS. L'excédent dégagé de 711 984€ du budget communal permettra de rembourser l'échéance des emprunts 2020, mais aussi de réaliser les travaux en cours comme :

la réfection des ponts de la route de la Vanne, des Bauches et des Béalières, les mises en sécurité électrique de la mairie et du gymnase, la réparation du toit de l'église et la réfection du gymnase. Bien évidement cet excédent, fruit d'une gestion rigoureuse, va permettre le démarrage dans les meilleures conditions du projet de construction de la future crèche : le cahier des charges du projet ayant été finalisé, le projet avance.

La pose de la première pierre du Centre-Village a eu lieu le 15 février dernier, le démarrage officiel de ce projet va enfin permettre à notre commune de pouvoir se projeter dans l'avenir, avec un pôle de vie central qui sera le poumon social et économique de notre village. Je me suis largement exprimé sur le sujet à maintes reprises, je ne reviendrai donc pas sur l'importance de ce projet. C'est une satisfaction pour moi après 8 ans de travail avec les habitants et les services de savoir que les choses sont lancées.

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai reçu en votre nom le label "Ville Prudente" lors du demier congrès des maires. Le travail entrepris depuis plus de 10 ans sur les déplacements dans notre commune a porté ses fruits avec cette distinction qui récompense une action concertée entre les habitants, les élus et les services.

Je tiens à vous féliciter, toutes et tous, pour votre mobilisation autour de notre église. La collecte que nous avons lancée en novembre dernier a dépassé toutes nos espérances. L'objectif initial des cinq mille euros a été largement atteint puisque votre générosité a abouti à quinze mille euros de dons.

Cela a été pour moi un honneur, un plaisir, et une chance d'être à la tête de notre commune pendant ces 23 années. Comme vous avez pu l'apprendre dans les différents messages que je vous ai adressés, je vais désormais franchir une nouvelle étape de ma vie publique. Mon engagement pour Noyarey pendant plus de 31 ans a été total, car au-delà du mandat, c'était pour moi un engagement de cœur pour le village où j'ai mes racines, ma famille, mes amis. Je vous souhaite le meilleur pour l'avenir, et à quelques jours d'un choix décisif que vous allez prendre pour l'avenir de la commune, sachez que j'ai toute confiance dans votre discernement et je suis persuadé que votre choix sera le bon.

Au prochain numéro, c'est mon successeur qui s'adressera à vous. J'espère qu'il prendra autant de plaisir que moi à la rédaction de ces quelques lignes.

C'est avec une certaine émotion que je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture de Poly'Mag.

Denis Roux,Maire de Noyarey

Zemis Roma



Destinées à renouveler l'ensemble des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, les élections municipales sont organisées les 15 et 22 mars 2020.

Mode de scrutin, campagne électorale, rôle du maire, ...

CALENDRIER ÉLECTORAL DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

- 2 mars à 0 heure : ouverture de la campagne électorale officielle
- 14 mars à minuit : clôture de la campagne électorale
- 15 mars : premier tour de scrutin
- 16 mars à 0 heure : ouverture de la campagne électorale pour le second tour
- 16 mars: début de la période de dépôt de candidature pour le second tour
- 21 mars à minuit : clôture de la campagne électorale
- 22 mars : second tour de scrutin
- 27 mars à 18 h : clôture du délai de dépôt des réclamations

Mode de scrutin dans les communes de plus de 1000 habitants

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants. Le scrutin est proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée

en tête. Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation. Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

8 questions sur les municipales 2020

1. Qui peut voter aux élections municipales ?

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne;
- être inscrit sur les listes électorales ;
- jouir de ses droits civils ou politiques.

2. Quel est le nombre de conseillers municipaux ?

Le nombre de conseillers municipaux est fixé en fonction de la population de la commune. La population légale de chaque commune pour les élections 2020 a été établie par un décret du 31 décembre 2019. Noyarey commune de 1500 à 2499 habi-

tants → 19 conseillers municipaux

3. Qui peut être candidat aux élections municipales ?

Pour être éligible en qualité de conseiller municipal cinq conditions doivent être réunies :

- être français ou ressortissant de l'Union européenne ;
- avoir 18 ans révolus au jour du scrutin;
- · avoir satisfait aux obligations militaires;



NOYAREY

EN QUELQUES CHIFFRES

- 1619 électeurs inscrits sur la liste principale,
- 17 inscrits sur la liste complémentaire municipale,
- 13 inscrits sur la liste complémentaire européenne.
- 2 bureaux de vote :

Bureau N°1 - Mairie - 707 électeurs (Liste principale : 695 - Listes complémentaires : Municipale 7 / Européenne 5)

Bureau N°2 - Maison des Associations - 942 électeurs

(Liste principale : 924 - Listes complémentaires : Municipale 10 / Européenne 8)

L'adresse, le nom et le numéro du bureau de vote, auquel vous êtes rattachés, sont inscrits en haut à gauche de votre carte d'électeur.

- être électeur de la commune ou inscrit au rôle des contributions directes de la commune ou justifier devoir y être inscrit au 1er janvier 2020 (candidats "extra-communaux");
- être candidat dans une seule circonscription électorale.

4. Quel est le mode de scrutin?

L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune et les adjoints. L'organisation du scrutin varie en fonction de la taille de la commune. Pour Noyarey, le mode de scrutin est le scrutin proportionnel de listes à deux tours avec prime majoritaire. Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, la moitié des sièges lui est attribuée. C'est ce qu'on appelle la prime majoritaire. L'autre moitié des sièges est proportionnellement répartie entre toutes les listes ayant obtenu plus

de 5% des suffrages exprimés. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent se représenter. Les candidats qui ont obtenu au moins 5% et moins de 10% peuvent rejoindre une autre liste. La répartition des sièges du conseil municipal se fait comme au premier tour : prime majoritaire avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne

5. Le vote blanc est-il pris en compte lors de cette élection ?

Depuis la loi de 2014, les votes blancs sont décomptés et annexés au procès-verbal lors des élections. Pour les présidentielles de 2017, près de 660 000 votes blancs ont été totalisés au premier tour et 3 millions au second tour.

6. La parité femmes/hommes doit-t-elle être respectée ?

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance entre un homme et une femme.

7. Qui sont les conseillers communautaires ?

Les conseillers communautaires sont les représentants des communes au sein des organes délibérant des groupements intercommunaux dont elles sont membres (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes).

Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux. Pour Noyarey il y aura : 1 conseiller communautaire titulaire et 1 suppléant.

8. Quels titres d'identité sont acceptés lors des opérations électorales ?

Depuis le 16 novembre 2018, une nouvelle liste de titres d'identité à présenter lors des opérations électorales, a été établie pour les communes de 1000 habitants et plus. Quelques exemples :

- · Carte nationale d'identité Passeport ;
- Carte vitale avec photographie;
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre;
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires;
- Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union Européenne";
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage;

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.





Rénovation

LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION **POUR L'ÉGLISE SAINT-PAUL**

Eglise Saint-Paul: une campagne de souscription réussie et des travaux qui commenceront prochainement.

Un vrai succès populaire ! La campagne de financement pour la rénovation de la toiture de l'église Saint-Paul a fortement mobilisé la population. Quarante-cinq jours de souscription ont permis à 103 contributeurs de réunir 15 514 €. C'est bien plus que l'objectif initialement fixé à 5000 €. La commune tient à remercier très sincèrement l'ensemble des participants qui ont contribué à cette réussite.

De 10 € à 1000 €, les dons parviennent essentiellement d'habitants de Noyarey,



mais aussi du département et au-delà de nos frontières, de la Suisse jusqu'aux Etats-Unis! Nous remercions également les médias locaux : France 3 Alpes, le Dauphiné Libéré, France Bleu Isère. Ils ont aidé à diffuser

largement cet appel au don afin de soutenir cette belle initiative qui va contribuer au financement global de la rénovation de notre église.

Et maintenant, place aux travaux!

Après des études nécessaires sur le bâti et le respect des procédures légales de marchés publics, l'entreprise sélectionnée devrait être connue d'ici le mois de mars. Le début des travaux est souhaité dans les semaines qui suivent. L'enjeu est de permettre la réouverture la plus rapide possible de ce bâtiment, cher aux Nucérétains, et fermé depuis bientôt un an.

Périscolaire

UN SERVICE PUBLIC POUR TOUS LES ENFANTS, **DU MATIN AU SOIR**

es services d'accueils périscolaires proposés par la ■commune rythment les journées des enfants tout au long de l'année, à l'école.

- Dès le matin, les animateurs proposent des activités calmes ou libres afin de respecter les besoins de l'enfant, dans l'enceinte de leur école respective.
- · Durant le temps de la pause méridienne, toute une équipe les encadre à la cantine en respectant les règles de vie en collectivité et propose aux enfants, avant ou après le repas, des activités telles que la danse, le théâtre, les multiples jeux d'équipe, des "jeux libres", s'enregistrer au micro, se relaxer, mais aussi les échecs avec la collaboration du club d'échecs de Noyarey. A noter également, comme chaque année, les parents délégués de la Coccinelle et du Mûrier, ainsi que le Maire et l'Adjointe chargée de la vie scolaire et de l'enfance, sont venus partager un repas à la cantine avec les enseignants, en même temps que les enfants. Ce temps de partage permet de faire découvrir aux parents délégués l'environnement proposé et



Repas partagé à la maternelle...

d'échanger autour des axes d'amélioration. • En fin de journée, les enfants de l'école maternelle se rendent vers leur salle adaptée située au sein de l'école élémentaire. Après le goûter, ils jouent aux nombreux jeux et jouets mis à leur disposition. Du côté des élémentaires, après le goûter, les animateurs proposent l'aide aux devoirs les lundis et jeudis en plus d'un temps de garderie favorisant d'autres échanges (idées d'activités, jeux de rôle, jeux de construction, etc.) en attendant l'arrivée des parents.

L'équipe du périscolaire est en lien avec les enseignants de chaque école, permettant ainsi une cohésion et une attention particulière pour chaque enfant tout au long de sa journée.



et en élémentaire.

Le spectacle de fin d'année et la descente aux flambeaux sont des événements qui rythment la vie du périscolaire! Nous avons terminé l'année 2019 avec un spectacle magique des enfants de l'école élémentaire. Cet événement s'est tenu dans la salle Poly'Sons et a rassemblé de nombreux groupes d'enfants autour de différents styles de danse. Les enfants de l'école élémentaire ont confectionné les lampions qui ont illuminé la descente aux flambeaux du 21 janvier dernier à l'occasion des vœux du Maire. Prochainement, ils participeront activement au projet du Sou des écoles pour animer le prochain Carnaval.

Polymag 07

BRÈVES

COURS D'AQUARELLE

Anne-Laurence Terrasse met en place un cours d'aquarelle à partir du 3 avril 2020. Atelier consacré à l'enseignement de l'aquarelle et à la découverte d'une pratique artistique. Son approche rend accessible au plus grand nombre cette technique où le dessin et la couleur ont un rôle si décisif.

S'adresse à tous, débutants ou confirmés. Se déroule les vendredis (hors vacances scolaires) de 10 h à 12 h.

Tarifs : 280 € l'année, 110 € par trimestre

Renseignements: 06 79 05 85 46 Anne-Laurence TERRASSE artiste-auteure professionnelle et professeure en arts plastiques diplômée.

www.annelaurenceterrasse.com

NOYAREY VILLAGE DURABLE

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Durant cette année 2019, l'équipe municipale a poursuivi sa politique de développement durable en réduisant la puissance installée du réseau d'éclairage public. 32 lampes à vapeur de sodium haute pression ont ainsi été remplacées sur l'avenue Saint-Jean, par des lampes à led. Cela a permis de réduire la puissance installée de près de 70% tout en garantissant un éclairage règlementaire.

Ces travaux génèreront pour la commune une économie d'environ 2000 euros par an sur la facture d'électricité.

Nous contribuons ainsi à réduire nos émissions des CO2, ainsi que l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité.

PPRI DRAC : AVIS DÉFAVORABLE DE LA COMMUNE

Le conseil municipale du 10 février dernier a donné un avis défavorable, sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation édité par le Préfet. Depuis 2 ans le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale échangent avec les services de l'Etat pour aboutir à un plan qui permettrait de protéger au mieux les habitants et de favoriser le développement de la commune. Cependant le plan présenté par le Préfet restreint les possibilités d'un développement et d'un renouvellement urbain résilient à Noyarey, à court et moyen termes. Enfin le PPRI Drac dans sa forme actuelle aura des conséquences environnementales lourdes

en renforçant notamment

l'imperméabilisation des sols et en multipliant les îlots de chaleur. Centre Village

POSE DE LA 1èRE PIERRE



vrier à 15h30,

Square Charles

Ferrère, en présence de Nucérétains, des commerçants partie prenante du projet, de Monsieur Daniel SOTIAUX (Président de KP Habitat), d'élus de la majorité, de Madame Emilie CHALAS (Députée de l'Isère), de Messieurs Didier RAMBAUD (Sénateur de l'Isère), Christian COIGNE (Vice-Président du Département) et Guy

JULLIEN (Maire de Veurey-Voroize), Denis ROUX a présidé la cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre du futur Centre Village.

C'est le démarrage officiel du projet, qui après 8 ans de travail et de concertation avec les habitants et les services va enfin permettre à notre commune de se projeter dans l'avenir avec un pôle de vie central. Ce sera le poumon social et économique qui manque aujourd'hui à notre village et qui revêt toute l'importance de ce projet.

Broyat

BROYEZ DU VERT!

Votre mairie et Grenoble-Alpes Métropole mettent gratuitement des broyeurs à votre disposition.

e printemps arrive et avec lui les déchets verts du jardin qu'il faut apporter en déchèterie.

Broyer ses végétaux permet de réduire leur volume de moitié en hachant les feuilles, brindilles, petites branches et autres résidus de taille.

Vous pourrez ainsi utiliser ce broyat aux pieds de vos massifs pour enrichir vos sols. Cette technique, appelée paillage, permet de limiter l'arrosage et le désherbage.

Vous avez un compost ? Vous améliorerez sa qualité en y ajoutant du broyat.

Avec le broyage fini les allers-retours en déchèterie! Facile et gratuit, l'emprunt se fait sur une jour-

née ou un week-end et le broyeur est à retirer en mairie.

Vous pouvez dès à présent réserver votre broyeur au 04 76 53 82 01.





Qualité de l'air

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Afin d'améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération grenobloise et contribuer à la transition énergétique des véhicules, Grenoble-Alpes Métropole a impulsé la mise en œuvre d'une "Zone à faibles émissions" (ZFE) pour les véhicules utilitaires et poids lourds.



Qu'est qu'une ZFE?

En Europe, les Zones à faibles émissions (ZFE) reposent sur le principe de l'autorisation de l'accès à une agglomération (ou partie d'agglomération), aux seuls véhicules à faibles émissions de CO2.

En France, la catégorisation des véhicules s'appuie sur l'utilisation des certificats qualité de l'air (CQA) ou "Vignettes Crit'Air".

Une ZFE sur 27 communes

Sur ce périmètre, une première étape d'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises classés CQA5 est mise en place. Cette réglementation sera progressivement renforcée jusqu'en 2025 afin de laisser le temps aux acteurs économiques qui ont été associés à la démarche dès 2015 de s'adapter et d'anticiper le renouvellement de leur parc de véhicules.

Pourquoi une ZFE dans la Métropole?

Dans la métropole grenobloise, le transport de marchandises constitue une source importante de pollution de l'air. Il pèse ainsi pour 33% des particules fines (PM10) et 48% des oxydes d'azote (NOx) émis par le secteur des transports. Afin d'améliorer la qualité de l'air, au bénéfice de la santé des habitants et de l'attractivité du territoire, la Métropole et 14 autres agglomérations françaises se sont engagées en octobre 2018, au travers d'un Pacte avec l'État, à mettre en place une Zone à faibles émissions (ZFE). L'État s'engageant de son côté à faciliter la mise en œuvre de telles zones, ainsi que les actions en faveur de la qualité

CALENDRIER DE L'INTERDICTION DE CIRCULATION





Les 10 premières communes concernées au 2 mai 2019 Les 17 communes supplémentaires concernées

de l'air, à l'image de voies de circulation dédiées aux transports en commun ou au covoiturage.

Initialement prévue sur seulement 10 communes de la Métropole

Par un courrier commun en mai 2018, suivi d'une conférence de presse en octobre 2018, les maires des communes de la rive gauche du Drac on fait part de leurs inquiétudes quant au report de circulation que cela pouvait créer sur leur territoire. L'exécutif métropolitain prenant en compte la situation, a donc finalement accepté l'intégration des 6 communes de la rive gauche du Drac, ainsi que de 11 autres communes.





CLARA CHABANAS née le 2 novembre 2019



SILOAN CALAIS **DOMINGOS** né le 28 octobre 2019



Si vous souhaitez nous présenter votre bébé, merci d'envoyer une photo de 1 Mo minimum à collaborateur.maire@noyarey.fr et de préciser que vous autorisez la publication de la photo dans les supports de communication de la ville.

Polymag 09

BRÈVES



ÉLAGUER POUR PRÉVENIR LES COUPURES DE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

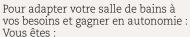
En période de fort vent, 30% des coupures de lignes téléphoniques sont liées à l'absence d'élagage d'arbres proches de ces lignes.
Orange n'ayant plus l'obligation d'élaguer ces arbres, cette tâche incombe aux propriétaires (Domaine Privé) et aux collectivités territoriales (Domaine Public).

L'élagage améliore les débits : une ligne proche d'arbres élagués présente moins de risque de coupures - et donc un meilleur débit - qu'une ligne entourée d'arbres non-élagués, fonctionnant par

intermittence.
Avec le déploiement de la fibre optique, l'élagage demeure une nécessité. La fibre optique emprunte les trajets préexistants pour le cuivre : souterrain ou aérien. Liées à la topographie, les deux configurations sont utiles et complémentaires.

NOUVELLE AIDE

ActionLogement (A)



• Retraité et avez plus de 70 ans avec des revenus modestes,

• Salarié ou retraité âgé de plus de 60 ans à revenus modestes et en perte d'autonomie.

La nouvelle aide "Action Logement" vous accorde jusqu'à 5 000 € pour faire adapter ou rénover votre salle de bains, avec prise en charge de la fourniture et de la pose d'une douche à l'italienne au sol antidérapant.

Vous avez la possibilité de cumuler cette aide avec d'autres aides déjà existantes, ANAH (Aide de l'Agence National de l'Habitat), CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), aide départementale.

Rendez-vous sur le site de l'action logement : www.actionlogement.fr pour tester votre éligibilité et pour plus de renseignements.

Prévention routière

NOYAREY "VILLE PRUDENTE": LE LABEL SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La commune mène depuis 2009, une politique volontariste de réduction des vitesses pour affirmer une ambiance de village et sortir de l'ambiance routière. Le Maire a décidé le passage à 30 km/h de l'ensemble des rues du village. La commune a également décidé de placer la route départementale à 30 km/h dans la traversée du Village.

Les objectifs

- Faire en sorte que les rues de la commune ne soient plus un itinéraire de délestage pendant les épisodes de saturation de l'A480
- Faire en sorte que le chemin des communaux soit rendu aux exploitations agricoles et aux promeneurs.
- Apaiser la circulation dans le village pour rendre leur place aux modes actifs (vélos, piétons), dans un souci de sécurisation des accès et de respect des limitations de vitesse en vigueur.

La méthode de travail

3 journées de sensibilisation
 à la Sécurité Routière pour les familles
 et leurs enfants :

Le Service Jeunesse de la commune de Noyarey, en partenariat avec la Sécurité Routière et l'Association de Prévention Routière de l'Isère et différents partenaires organisent tous les deux ans, la semaine de la sécurité routière

• Une démarche participative avec le Plan de Circulation :

Une soixantaine de personnes étaient présentes à l'invitation du maire pour réfléchir collectivement sur la question de la circulation à Noyarey, le 16 juin 2018.

Le travail réalisé par les groupes a été soumis au bureau d'étude TRAJEO, pour étudier la faisabilité des propositions des habitants. Le 23 octobre 2018 une réunion publique est organisée pour présenter le travail du bureau d'étude et prendre l'avis des administrés.



Le 19 novembre

lors du congrès des maires la commune et ses habitants sont récompensés par la sécurité routière par le label "Ville Prudente". Cette distinction récompense un travail entrepris depuis de longue années sur la sécurisation des mobilités dans notre commune, ainsi que sur la cohabitation des différents modes de déplacements.

Le 1^{er} Mars 2019 mise en place de la première phase de test avec possibilité donnée aux Nucérétains de faire des retours via le site internet de la commune. Plus de 200 messages sont reçus par les services municipaux justifiant ainsi l'intérêt d'une concertation citoyenne.

Le 9 avril 2019, les groupes de travail sont réunies pour faire le point après un mois de mise en place du nouveau plan. Ce qui marque le début de la seconde phase qui s'est achevée en septembre 2019.





EXPOSITION MODÉLISME : NOYAREY FIGURINES MAQUETTE 38

Présentation du club

Noyarey Figurines Maquette 38 est créé en 2012, le but est de faire en commun du modélisme statique. Avec une volonté d'ouvrir le club à un public large de 7 à 77 ans : aujourd'hui le plus jeune adhérent a 8 ans et le doyen a 75 ans. Le club propose 5 séances par semaine qui varient selon les disponibilités des membres. Deux séances le mardi et le mercredi de 14h à 18h, le mardi et le jeudi de 20h15 jusqu'à 23h ainsi que le deuxième et le quatrième samedi du mois de 14h à 18h. Ces créneaux horaires permettent à tous les membres, quelque soit leur rythme de vie, de s'adonner à leur passion.



Les activités du club sont tournées vers la conception :

- Des véhicules qui arrivent en grappe plastique et qu'il faut assembler, monter et coller avant d'arriver à l'étape délicate de la peinture à la bombe, à l'aérographe ou à la main.
- Des conceptions en bois
- · La mise en vie de figurines.
- La création de Dioramas : mise en scène mélangeant plastique et matière naturelle.
 Le club organise une journée porte ouverte par an.

Exposition des 18 et 19 avril

Le club organise de 3 à 5 sorties pour exposer un peu partout en France et en Europe les créations des adhérents, et partager leur passion avec d'autres exposants ce qui donne l'occasion de belles rencontres.

Les 18 et 19 avril prochain, le club proposera sa troisième exposition de modélisme sur 1300 m² comprenant la Salle Poly'Sons et le Gymnase Charles de Gaulle. Cette espace d'exposition accueillera pour l'occasion plus de quarante clubs de modélisme et des indépendants pour un chiffre total avoisinant les 150 exposants.

Des personnes venant de toutes les régions de France, de Suisse mais également de Belgique seront présentes.

L'ouverture se fera à partir de 10h pour que les participants puissent exposer leurs réalisations et expliquer leur passion aux visiteurs. Des démonstrations seront proposées au public sur des montages et des techniques de peinture.

Le public pourra contempler un train de 10 mètres sur 4 mètres de large, ainsi qu'une mise en scène d'engins de travaux publics télécommandés. L'exposition accueillera également un créateur de décors pour le cinéma et la télévision, les fans de série en tout genre ne devraient pas être décus.

6 boutiques de modélisme seront présentes sur l'exposition, ce qui permettra à chacun de trouver des créations à réaliser de manière ludique.

Le NFM 38 espère vous voir nombreux pour ces deux jours de plaisir et de partage entre amis et en famille.

Contact : nfm38360@gmail.com - https://www.facebook.com/nfm38





GEMAPI... C'EST QUOI?

La GEMAPI (**GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations) est une compétence qui a été transférée à la Métro en janvier 2018 et qui lui permet de gérer conjointement deux composantes majeures du cycle de l'eau :

- La préservation des milieux aquatiques et humides.
- La protection contre les inondations.

La GEMAPI est définie par le code de l'environnement. Elle comprend :

- L'aménagement d'un bassin.
- L'entretien, l'aménagement et l'accès d'un cours d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

Attention! Cette compétence ne se substitue pas aux droits et devoirs des propriétaires riverains de cours d'eau mais permet, si l'intérêt général est démontré, de mener des travaux d'envergure sur de longs linéaires de cours d'eau et d'avoir une action cohérente à l'échelle des bassins versants.

Riverain d'un cours d'eau : mes droits et mes devoirs

MES DROITS

Hormis le Drac et l'Isère qui appartiennent à l'Etat, tous les cours d'eau sont privés. Lorsqu'un cours d'eau traverse une propriété, son lit appartient au propriétaire du terrain. L'eau en revanche fait partie du patrimoine commun de la nation et appartient à tous. Si le cours d'eau correspond à une limite de propriété, son lit appartient pour moitié à chacun des propriétaires. Comme pour toute propriété privée, le propriétaire riverain peut clore sa propriété si cela ne perturbe pas le bon fonctionnement du cours d'eau.

Usage domestique

Bien que l'eau ne lui appartienne pas, le propriétaire riverain peut l'utiliser pour un usage domestique (arrosage, abreuvage des animaux), dans la limite de 1000 m³ par an. Ce prélèvement peut être interdit par arrêté préfectoral en période de sécheresse.

Droit de pêche

Le propriétaire dispose sur sa propriété du droit de pêche, sous réserve d'être titulaire d'une carte de pêche. Il peut autoriser une association de pêcheurs à disposer de ce droit, en échange par exemple de l'entretien régulier du cours d'eau.

Droit d'extraction

Un propriétaire riverain peut prélever des produits naturels (vase, sable, graviers) dans le cours d'eau mais sous des conditions très strictes, et sans but lucratif. Une demande auprès de la police de l'eau est nécessaire.



MES DEVOIRS

J'entretiens son lit

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu d'entretenir le lit et les berges de celui-ci afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou à son bon potentiel écologique.

Grenoble-Alpes Métropole peut cependant réaliser certains travaux sur le domaine privé dans le cadre de l'intérêt général, mais ces travaux ne déchargent pas les propriétaires de leur obligation d'entretien. Si le propriétaire ne s'acquitte pas de cette obligation, l'administration pourra faire exécuter d'office des travaux d'entretien, aux frais du propriétaire.



être soumis à déclaration ou à autorisation auprès de la police de l'eau. Dans ce cas, prendre contact avec la DDT de l'Isère.

le maintiens son débit

Lorsqu'un propriétaire prélève de l'eau pour un usage domestique, il a l'obligation de laisser un débit minimum dans le cours d'eau, afin de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques.

Je garantis l'accès aux berges

Si des travaux d'entretien ou de restauration ont été financés majoritairement par des fonds publics, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, le propriétaire doit permettre un accès pour les nécessités du chantier.





L'amicale pour le Don de Sang

GRANDE SOIRÉE MUSIC HALL





Organisée par l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole SAMEDI 21 MARS 2020
DÈS 19H, SALLE DES FÊTES DE VEUREY-VOROIZE

ette année, l'amicale souhaite réunir ses amicalistes donneurs et non donneurs autour d'une grande soirée Music-Hall! Au programme, Joséphine Oz et sa voix magnifique qui nous fera découvrir ses coups de cœurs au moment de l'apéritif, suivie d'un dîner préparé par les G's tout en profitant d'un spectacle cabaret Movie Show avec les Lolipop.

Nous terminerons sur la piste pour les amateurs de danse!

Tarif adulte : 28 € (incluant apéritif, entrée,

plat, fromage, dessert et vin)

Tarif enfant : $10 \in (incluant plat et dessert)$.



Le scrabble club nucérétain

VENEZ DÉCOUVRIR LE SCRABBLE "EN DUPLICATE"



Vous avez du temps libre les lundis ou mercredis après-midi? Vous avez envie de rencontrer du monde? de "booster" vos neurones? Venez scrabbler.

e club de scrabble de Noyarey vous propose 2 séances d'entrainement par semaine, les lundis et mercredis à 14h, avec deux parties et une petite collation entre les 2. Chacun trouve ce qu'il recherche : convivialité, amitié, esprit de compétition, plaisir des mots, échanges...

Cette année, nous avons organisé quelques compétitions nationales décentralisées et le 26 avril prochain aura lieu notre tournoi annuel à la salle Poly'sons, qui attire les joueurs des clubs voisins et offre une agréable occasion de se retrouver.

Venez découvrir le scrabble "en duplicate" à la maison des associations les lundis ou mercredis à 14h. Cela ne vous engagera à rien, le seul risque étant de passer un bon après-midi.

Contact: Anne-Chantal BLACHE achblache@gmail.com



REPAS À THÈME

fin de fêter l'arrivée des beaux jours, quoi de mieux que de se retrouver autour d'un bon repas ? Le Tennis Club organise une soirée "repas à thème*" le vendredi 13 mars 2020 à la salle des fêtes de Veurey.

Nous espérons vous retrouver nombreux, ce qui sera l'occasion de partager une soirée ensemble et de faire vivre l'association. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

A très bientôt!

Vous pouvez vous inscrire par mail à tcnoyareyveurey@gmail.com

en précisant le nombre d'adultes et d'enfants.

Tarifs: 12 € / adulte, 6 € / enfant de moins de 12 ans. Le règlement se fera sur place lors de la soirée.

* Le thème sera précisé ultérieurement.

Le Sou des écoles

NEIGE ET SOLEIL SUR LES PISTES



L'Amical Club toujours présent les lundi et mercredi avec une nombreuse assistance pour les jeux de cartes : coinche, tarot, rami, etc.

e début de l'année scolaire a été une réussite pour le Sou puisque de nouveaux parents sont venus participer à la vie de l'association.

Le loto a eu un grand succès en novembre grâce aux partenaires, aux parents et aux participants qui ont répondu présents. Les gourmands ont profité de la vente de chocolats en décembre et la vente de sapin a connu un joli succès. Un concours du plus beau sapin décoré a été lancé sur la page Facebook pour la première fois, nous vous donnons rendez-vous l'an prochain. Les sorties ski ont démarré début janvier,

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR :

- Monsieur Carnaval 14 mars 2020
- Vente de fromage Abondance au printemps 2020
- Kermesse 26 juin 2020

SI VOUS CHERCHEZ UNE INFO, N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER NOS PAGES :

Instagram https://www.instagram.com/soudesecolesnoyarey Facebook https://www.facebook.com/LeSouDesEcolesNoyarey/

L'équipe du Sou vous remercie chaleureusement de répondre présent lors de nos ventes et événements.

les enfants s'amusent et profitent du soleil et de la neige pour progresser sur les pistes de Villard-de-Lans.

Le stage des PFTITS MAI INS

ÇA VA BOUGER

es Petits Malins proposent un stage MULTIFUN du 27 au 30 avril 2020 pour les 8 à 11 ans. Il y a 8 places avec des déplacements en minibus.

AU PROGRAMME: les enfants iront au Laser de plein air de Voreppe, mais aussi Jump Park d'Échirolles pour sauter sur des Trampolines. Ils s'initieront à l'Escalade à l'Espace Vertical.

L'activité phare de ce stage est l'initiation au Surf sur vague artificielle à La Vague.

D'autres activités diverses seront proposées aux enfants telles que jeux sportifs, sortie au cinéma. etc...

Les horaires de fonctionnement de ce stage sont de 9h à 17h tous les jours, avec possibilité d'accueil à partir de 8h et jusqu'à 18h.



Renseignements et inscriptions auprès des Petits Malins 04 76 53 83 62, contact@lespetitsmalins.fr et sur notre site : www.lespetitsmalins.fr



Le Relais Paroissial

PARTICIPONS!

es élections municipales se préparent dans notre pays et donc dans notre village. Les personnes qui se présentent en vue de constituer un conseil municipal, s'engagent à se mettre au service du bien commun. Le bien commun ne concerne pas que les élus! Cela peut être (doit être) aussi un objectif pour nous citoyens, paroissiens. Nous pouvons participer à la dynamique de Noyarey, en mettant en œuvre nos aptitudes, nos connaissances... et en donnant de notre temps.

C'est possible en participant à des réunions, des commissions et dans les associations qui sont nombreuses dans notre commune. N'hésitons pas à participer à la construction d'une société créative et fraternelle, tournée vers l'Avenir.



Le Comité des Fêtes

A VENIR

Le comité des fêtes a clôturé l'année 2019 par un très beau concert de Noël ou pas moins de 400 personnes y ont assisté avec joie. La salle POLY'Sons s'y prêtant parfaitement.

2020 a démarré avec notre concert du nouvel an pour la 3^e année qui fut également un grand succès et le 25 janvier par une comédie inattendue, légère et drôle que le public a largement ovationné.

MAIS PARLONS DE L'AVENIR:

- 17 mai vous découvrirez, place Victor Jat "Au temps des fleurs", un marché aux fleurs.
- 14 juin ce sera le 14^e vide grenier, Espace Charles de Gaulle.
- 13 juillet bal et feux d'artifice.
 Bal animé par J. Animation accompagné de Julie et Mélissa.

Je vous réserve une surprise pour les animations du 2^e semestre 2020 et pour lesquelles je compte sur vous. Je vous en parlerai un peu plus tard.

La Présidente Annie HENRY

APJNV



BEAUX SOUVENIRS À VENIR



es enfants apprécient la diversité des activités proposées et, pour le prochain cycle à venir, leurs demandes d'activités seront aussi au rendez-vous.

Le vendredi 31 janvier s'est tenue l'Assemblée Générale de l'APJNV.

Nous remercions la quarantaine de participants présents (jeunes, parents et élus de Noyarey et Veurey-Voroize). De nouveaux parents ont rejoint le conseil d'administration et un nouveau bureau devrait être constitué prochainement. Ces changements sont toujours bénéfiques pour une association, ils permettent d'innover et de garder une dynamique positive.

Laurent Saunier, notre nouveau directeur nous avait concocté une belle rétrospective de l'année 2019. Il nous a également mis l'eau à la bouche avec les prévisions 2020. Encore de belles expériences et de beaux souvenirs à venir pour nos jeunes. Trois séjours sont déjà planifiés: bord de mer, raid sport et nature et Port Aventura. Surveillez vos boîtes mails pour les inscriptions, les places sont limitées. Pour ceux qui ne reçoivent pas encore nos mails, n'hésitez pas à envoyer un mail à apjnv@noyarey.fr

Pour toutes questions ou besoin de renseignements, une permanence est assurée tous les mercredis et vendredis après-midi pour répondre à vos questions.

L'Amical Club

UNE ANNÉE RICHE D'ÉVÉNEMENTS

Amical Club a terminé l'année 2019 avec un réveillon très animé et très réussi, puis après les vœux traditionnels, les activités de la nouvelle année ont commencé par le tirage des Rois avec le nouveau programme de cette année 2020. Début février une journée de bien-être et l'assemblée générale accompagnée des bugnes ; fin février le concours annuel de belote où chacun se motive pour réussir cette journée ; en avril une sortie dont la destination est en cours. Première semaine de mai, le voyage annuel en Sardaigne et fin juin fête des anniversaires. Le second semestre débutera par une sortie début juillet (peut-être le petit train de La Mure, s'il

est en service), puis le pique-nique habituel et fermeture du Club pour l'été. En septembre reprise les lundis et mercredis avec tous les jeux : coinche, tarot, scrabble... Un voyage de 3 jours à Marseille plébiscité par de nombreux adhérents. En octobre, le super grand loto et fin novembre la fête du club et les anniversaires du 2° semestre. Et l'année se terminera par le repas de Noël. Une année qui se promet encore riche en rencontres, voyages et activités ludiques. Les adhérents sont heureux de vivre ensemble des moments agréables d'amitiés, de découvertes et d'oubli de la solitude. Rejoignez-nous!

9 04 76 53 82 01

Courriel: accueil@noyarey.fr Site internet: www.noyarey.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil au public : Lundi: 8h30-12h et 15h30-19h30 (nocturne)

Mardi: 8h30-12h et 15h30-17h30

Mercredi: 8h30-12h

Jeudi: 8h30-12h et 15h30-17h30 Vendredi: 8h30-12h et 14h30-16h30

SÉCURITÉ - URGENCES

Elu d'astreinte 3 04 76 53 92 59

Numéro disponible en dehors des heures d'ouverture au public de la mairie

Services techniques

04 76 53 82 01 Gendarmerie de Sassenage

O4 76 27 42 17

Police municipale > 07 85 69 05 20

Police secours 17 Pompiers

18

SAMU 15

Numéro d'appel d'urgence 112 Centre anti-poison 504 72 11 69 11

Eaux de Grenoble Alpes > 04 76 86 20 70 Eaux usées (assainissement) \$\ 04 76 59 58 17

Urgence sécurité gaz

0 800 47 33 33 Electricité > 08 10 33 33 38

SERVICES PUBLICS

Service voirie de la Métro 90 800 500 027 Service local de solidarité 3 04 57 42 50 00 École maternelle La Coccinelle 3 04 76 53 93 82 École élémentaire Le Mûrier \$\ 04 76 53 95 71 Cantine 3 04 76 53 87 10 Réservation cantine 304 76 53 73 74 CCAS \$\ 04 76 53 82 01

Bibliothèque 3 04 76 53 91 17 La garderie des P'tits Bouts \$\ 04 76 53 90 07 Les Petits Malins \$\ 04 76 53 83 62

Le service jeunesse - APJNV \bigcirc 04 76 53 73 74 Transport à la demande SEMITAG \$\ 04 38 70 38 70

Pour les problèmes de collecte → 0 800 500 027 Déchèterie intercommunale

de Sassenage-Noyarey → 04 76 26 35 67 Ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Déchèterie de Saint-Egrève ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Permanences juridiques : organisées en mairie sur rendez-vous \$\ 04 76 53 82 01. Permanences de l'architecte conseil : gratuit, prendre rendez-vous en mairie. Permanences d'un médiateur : en mairie,

ESPACE SANTÉ

Médecin, Dr Paumier-Desbrières 🗩 04 76 43 26 65 Infirmières, Mme Faure \$\ 04 76 53 81 26 Mélanie Vinciguerra 906 16 61 28 08 Ostéopathe Kinésithérapeute, M. Lejeune

les 1er et 3e mercredis de chaque mois, sur rendez-vous.

9 04 76 50 68 32 Psychologue, Clarisse Monnet 306 87 02 92 97

Ambulance Belledonne \$\ 04 76 53 52 07 Taxi Pelletier et Services \$\ 07 81 05 39 30

(transport privé et sanitaire VSL) et 306 79 30 36 98 EHPAD Résidence Les Vergers \$\ 04 76 86 96 60

Cabinet dentaire > 04 76 53 92 36

Pharmacie > 04 76 53 91 15 Massages Edonis 306 32 79 31 40



DÉCLARATIONS | PRÉALABLES

DP 038-281-19-20037

Jean-Paul CHAPELLE 426 rue du Maupas Modification de façades Accordé le 03/09

DP 038-281-19-20038

Francesco CARLINO 3 lotissement les Hauts du Ruisset Modification de façades

Accordé le 03/09

DP 038-281-19-20039

SCI Domaine du Poyet Gaëtane RIVIER

Hameau du Poyet Modification de façades Accordé le 01/10

DP 038-281-19-20040

Stéphane AMBLARD Le Poyet Raccordement

électrique > sans objet Classé sans suite le 23 août 2019

DP 038-281-19-20041

Stéphane TEYSSIER

181 rue Léon Porte Clôture Accordé le 01/10

DP 038-281-19-20042

Johanna MONGELLI 346c chemin des Bauches Modification de façade

Accordé le 01/10 DP 038-281-19-20043

Michel BARBE 179 rue Léon Porte Clôture

Accordé le 01/10 DP 038-281-19-20044

Alexandre MARCHAL 65 chemin de l'Ile

Dalmas Piscine de 32 m², terrasse de 8 m² et local technique de 8 m² Accordé le 01/10

DP 038-281-19-20045

Olivier CHANCEL 388 rue du Maupas Piscine de 12 m²

Accordé le 08/10 DP 038-281-19-20046

Joséphine DIAZ-VILLEGAS 160 impasse des Glairons Pergola Accordé le 01/10

DP 038-281-19-20047

Anne Laurence TERRASSE CATHELIN

686 avenue Saint-Jean Cloture Accordé le 01/10 DP 038-281-19-20048

lacques BRET-DREVON 54 chemin de la Vigne Modification de toiture et de façades

Accordé le 16/12/19

DP 038-281-19-20049

Geneviève BARROIL-**BRUSSIN**

122 chemin des Bauches Division parcellaire Accordé le 28/10/19

DP 038-281-19-20050

Thierry BOUTIAS 271 chemin du Moulin Piscine de 24m² Accordé le 18/12/19

DP 038-281-19-20051 OPAC 38

83 impasse des Glairons Modification de facades Accordé le 16/12/19

DP 038-281-19-20052

Angèle LUCCHINO 164 rue du pailler Modification de façades Accordé le 19/11/19

DP 038-281-19-20053

Pascal ROUX

114 rue de la Fontaine du merle Modification de toiture, pose d'une fenêtre de toit

Accordé le 16/12/19

DP 038-281-19-20054 Angèle LUCCHINO

164 rue du pailler Modification de facade Accordé le 16/12/19

DP 038-281-19-20055

Dominique VINCIGUERRA

103 rue du pailler Clôture Accordé le 16/12/19

DP 038-281-20-20001

Michel PASQUET 32 chemin Blanchard Portail coulissant automatique de 1,80 m de hauteur et 5 m de large

Accordé le 18/02/20

DP 038-281-20-20002

Nicolas SIMOES 39 impasse Léon Oddos Abri de 1,8 m² de moins de 1.8 m de hauteur Accordé le 18/02/20

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 038-281-19-20015 **PLURALIS et ISALIS** 500 et 512 avenue Saint-Jean 14 logements en accession sociale à

la propriété et 5 logements locatifs sociaux En instruction

PC 038-281-19-20014

SC Financière Ile Cordee, représentée par Léon AZZARITI 209 route des Béalières

Aménagement de bureaux provisoires et création d'un commerce de détail magasin En instruction

PC 038-281-19-20013

Bruno GORIUS

232 chemin du Moulin Construction d'un chapiteau de réception démontable

En instruction

PC 038-281-19-20009 Abdelwaheb ABIDAT 22 impasse Léon Oddos Maison d'habitation de 140 m² et garage de 27 m² Accordé le 26/11/19

PC 038-281-19-20008 M01

KP PROMOTION M. Daniel SOTIAUX

1229 et 1231 avenue Saint-lean Augmentation du nombre de stationnements couverts et modification des surfaces de planchers Accordé le 09/12/19

PC 038-281-19-20012

SARL Termat TP 65 route des Béalières réalisation d'un abri Accordé le 16/12/19

PC 038-281-19-20011 Sarah YILDIZ

302 rue de l'Eyrard Maison d'habitation de 177,34 m² et garage de 53,24 m²

Accordé le 26/11/19 PC 038-281-19-20010

SCI du Meney, Pierre JAMET 460 chemin du Meney Bâtiment agricole pour le stockage des légumes

et du matériel de maraîchage Accordé le 26/11/19



PERMIS D'AMÉNAGER

PA 038-281-19-20003

SCI Le Château 198 rue abbé cuchet Aménagement pour la construction de 6 maisons d'habitation Refusé le 03/02/20

PA 038-281-19-20002 T01

Société Prim'Alp 57b, 57c, 57c chemin du Diday Transfert du permis d'aménager pour la construction de 3 maisons d'habitation Accordé le 04/11/19



NAISSANCES

autorisées à publication

Le 6 octobre. Abel CHIFFLET Le 28 octobre. Siloan Calais **DOMINGOS** Le 2 novembre. Clara CHABANAS

Le 3 novembre. Marin CARRIER Le 2 décembre, **Jonas DAVO** Le 17 décembre.

Léon BLACHE



Le 11 octobre 2019, Claude RICHIERO Le 31 décembre 2019, Natalizia ANGIULLI

Transcription de décés

Le 28 septembre 2019, Colette BESSON (décédée à La Tronche) Le 21 novembre 2019, leannine PERARD (décédée à Moirans) Le 25 décembre 2019, Jeanne ARBORE

(décédée à Saint-Martin-d'Hères)

VENDREDI 13 MARS

REPAS À THÈME

Organisé par le Tennis Club.

→ Salle des fêtes de Veurey-Voroize

SAMEDI 14 MARS

MONSIEUR CARNAVAL

Organisé par le Sou des Ecoles.

DIMANCHE 15 MARS

ÉLECTIONS MUNICIPALES

→ Maison des Associations et Mairie

Samedi 21 Mars

SOIRÉE MUSIC-HALL DU DON DE SANG

→ Dès 19h - Salle des fêtes de Veurey-Voroize





SAMEDI 4 AVRIL

SOIRÉE PAËLLA DE L'USNVB

→ À 19h - L'Ilyade à Seyssinet

DIMANCHE 12 AVRIL

TRAIL DE NOYAREY ÉDITION 2020

Organisée par Noyarey Aventure.

MARDI 14 AVRIL

COLLECTE DON DU SANG

→ De 16h45 à 19h45, salle Poly'Sons

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 AVRIL

EXPOSITION DE MODÉLISME

Organisée par NFM 38.





LA MONTÉE D'EZY

En nocturne. Organisée par Noyarey Aventure.

DIMANCHE 17 MAI MARCHÉ AUX FLEURS

→ Place Victor Jat



DIMANCHE 14 JUIN 14^E VIDE GRENIER

→ Espace Charles de Gaulle

